



**EVALUATION DE LA CAPACITE DE CHARGE
DU SITE DU CHAMP DE MARS**

***C.O.C. CONSEIL
2015***

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 3 |
| Chap I Enjeux de la capacité de charge | 4 |
| 1-1 La CC, une récente mais ardente nécessité | 4 |
| 1-2 Evaluer la CC du Champ de Mars | 10 |
| Chap II Composantes de capacité d'accueil au Champ de Mars | 12 |
| II-1 Les composantes de l'offre | 12 |
| 2-1-A Les principales activités du site | 12 |
| 2-1-B Le fonctionnement du site | 19 |
| II-2 Les composantes de la demande | 24 |
| Conclusion du chapitre | 28 |
| Chap III Evaluation de la capacité de charge au Champ de Mars | 29 |
| Préambule | 29 |
| Les objectifs | 30 |
| Les seuils de capacité de charge | 31 |
| Conclusion | 34 |
| Postface | 35 |

INTRODUCTION

Depuis de nombreuses années, divers usagers et prescripteurs du site du Champ de Mars s'alarment de sa lente mais continuelle dégradation, laquelle ne relève pas seulement de l'érosion naturelle du temps, mais également des usages nouveaux qui en sont faits et qui se multiplient, notamment les événements qui requièrent des moyens matériels et sonores toujours plus sophistiqués, pondéreux, bruyants... Tout semble indiquer qu'un seuil critique a été atteint.

Des observateurs qualifiés, -responsables culturels, environnementaux, politiques, historiens, journalistes...- ont commencé à informer les différentes instances responsables du site ; des rapports thématiques, tel celui de l'APUR, ont été rédigés. Une association s'est créée en 2004 –Les Amis du Champ de Mars- pour défendre le site proprement dit du Champ de Mars, mais également l'ensemble historique et culturel qui lui fait écrivain, de la Colline de Chaillot à l'École Militaire incluse ; elle intervient sur tous les points sensibles du Champ de Mars et œuvre à sa pérennisation dans toute son intégrité et son authenticité.

Estimant que la dégradation des lieux continue dangereusement et qu'aucune mesure majeure propre à l'enrayer n'a été prise, notamment la mise en place d'un Schéma Directeur qu'elle réclame depuis longtemps pour le site, l'Association des Amis du Champ de Mars a décidé de faire une évaluation transdisciplinaire de la situation pour mettre en évidence, le cas échéant, les seuils critiques franchis, ou en voie d'être franchis, par le site. Elle entend ainsi alerter les parties prenantes sur les dangers les plus imminents que court le Champ de Mars.

Les paragraphes qui suivent font donc le point sur la capacité du site du Champ de Mars à supporter les différentes activités qui s'y déroulent, sans altérer ni ses espaces ni l'esprit du lieu. Des limites précises à ces activités pourront ainsi être identifiées.

- Le Chapitre I fait le point sur le concept de capacité charge et sur ses enjeux appliqués au site du Champ de Mars
- Le Chapitre II effectue un diagnostic de la situation, vue sous l'angle de l'offre d'espace et sous celui de la demande des visiteurs
- Le Chapitre III détermine les seuils critiques de la capacité de charge du site, déjà atteints ou risquant de l'être.

CHAPITRE I

ENJEUX DE LA CAPACITE DE CHARGE ET APPLICATION AU CHAMP DE MARS

Dans ce chapitre, on traitera des différentes définitions théoriques de la capacité de charge, avec ses enjeux et ses modalités, puis de la manière dont elle peut servir le Champ de Mars.

I-1 LA CAPACITE DE CHARGE : UNE RECENTE MAIS ARDENTE NECESSITE

Les définitions généralement admises

Le terme de capacité de charge est issu de la biologie ; il a été transposé à la démographie (par Malthus notamment), et, depuis les années 80, au tourisme. Cette terminologie est peu hospitalière sur le plan touristique ; aussi elle est souvent remplacée par l'expression < capacité d'accueil >. Cette transposition de la notion de capacité de charge au tourisme est totalement justifiée : le tourisme représente en effet le cas emblématique des mobilités contemporaines, qui différencient clairement les espaces attractifs des espaces répulsifs, et crée ainsi des axes privilégiés et des nœuds de concentration.

En tourisme, c'est essentiellement un terme technique, strictement réservé aux professionnels réceptifs du tourisme au sens le plus large : les administrateurs du territoire, les gestionnaires privés et publics d'établissements touristiques (hébergements, attractions, musées, évènementiels) et les opérateurs (agences et voyagistes).

En tourisme, la notion de capacité de charge a vu le jour dans des espaces naturels fragiles –parcs naturels, réserves, plages... avec toutes leurs déclinaisons littorales et îliennes, rurales et de montagne – et on l'a peu à peu utilisée dans nombre de situations urbaines telles que centres historiques urbains, musées, monuments, stations, aéroports.... On parle donc aujourd'hui de capacité d'accueil ou de capacité de charge touristique.

L'OMT/Organisation Mondiale du Tourisme en donne la définition suivante, adoptée également par le PNUE¹ : *le nombre maximum de personnes qui peuvent se rendre dans une destination touristique au même moment, sans provoquer de destruction de l'environnement physique, économique et socio-culturel et une diminution*

¹ PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

inacceptable de la satisfaction des visiteurs. Cette définition ambitionne donc de faire coïncider, ou au moins de concilier, la sauvegarde de l'environnement, celle de l'économie locale, de la culture locale (point sensible dans les sociétés traditionnelles fragiles) et le confort du visiteur. Les Grands Sites de France ont repris à leur compte cette définition qui, selon A. Vourc'h, désigne « *le niveau de fréquentation touristique qu'un site naturel ou culturel peut accepter sans que ses qualités se détériorent, sans que la qualité de la visite en pâtisse, sans que les populations locales expriment des manifestations de rejet envers ces visiteurs*² ». On note ici qu'il ne s'agit que d'une capacité de charge simultanée, et non journalière ou annuelle, comme elle a pu être évaluée à Lascaux ou à la Grotte Chauvet.

J. van der Borg, dont les travaux portent sur les villes d'art européennes, considère qu'on peut distinguer trois types de capacité d'accueil :

- physique (limites de préservation de l'environnement et des ressources culturelles),
- économique (limites de la qualité de l'expérience touristique)
- et sociale (limite des entraves aux fonctions de la cité)³

De fait, à partir du moment où l'on ne fait plus de distinction entre les environnements naturels et culturels, -ou mixtes, cas fréquent en France-, on constate une relative convergence des définitions de la capacité de charge.

Faiblesse de ces définitions

La relative faiblesse de ces définitions réside dans le fait qu'elles placent le touriste en acteur essentiel de la « charge » ; c'est dû en partie à la méconnaissance fréquente de la définition d'un touriste – un individu qui passe au moins une nuitée et moins de 3 mois hors de son domicile, pour des raisons d'affaires, de loisirs ou de santé (définition OMT)-, voire à la condescendance dont les touristes font souvent l'objet. La confusion sur le terme de < touriste > mène donc à un abus de langage, où on qualifie de < touriste > n'importe quel visiteur, surtout s'il paraît être là pour son seul agrément.

Or, dans bien des cas, les (vrais) flux touristiques n'ont fait qu'aggraver une situation pré-existante, sans l'avoir créée. Ainsi, focalisées sur le fait touristique, ces définitions ignorent les autres visiteurs, habitués des lieux, ou en visite occasionnelle, dont les impacts et points de vue sont également à prendre en compte pour une évaluation réaliste.

Par ailleurs, la capacité de charge simultanée est une notion notoirement insuffisante, la simultanéité des visiteurs n'étant souvent qu'une caractéristique aggravante de la situation. On y revient infra.

2 A. Vourc'h La capacité d'accueil : une notion essentielle dans les sites naturels. In Revue Espaces Décembre 1999

3 Jan van der Borg & Giuseppe Gotti Tourism and Cities of Art. UNESCO/ROSTE 1998 – Travaux poursuivis en 2006 par Mara Manente & Frederica Montaguti / Ciset Université.

Le cas des sites labellisés UNESCO

Depuis les premiers classements de sites au Patrimoine Mondial en 1981, le point de vue de l'UNESCO a évolué : d'abord essentiellement concentré sur la valeur patrimoniale universelle des biens proposés à l'inscription et à leur protection, l'UNESCO s'est peu à peu préoccupé de leur accessibilité à tous les publics, résidents et touristes, auxquels il importe de fournir une communication appropriée ; il considère aussi que les locaux doivent pouvoir tirer un juste revenu de leurs ressources culturelles.

Depuis quelques années, l'UNESCO publie aussi des recommandations qu'il réactualise régulièrement, en fonction, d'une part, des remontées de terrain sur les difficultés rencontrées, d'autre part sur les initiatives positives prises localement. Notons que ces recommandations s'appliquent aussi aux zones-tampons⁴ (quand celles-ci existent, ce qui n'est pas le cas sur les bords de Seine) et au contexte élargi (*broader setting*). Mais, en France, il n'existe pas de législation spécifique, de droit français, à la protection des sites labellisés UNESCO : la législation française est considérée comme suffisante.

La plupart des sites bénéficiant du classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sont concernés par des problèmes liés à des sur-fréquentations en nombre et types de visites : on se trouve souvent dans des cas de mésusage des lieux. Si les classements de l'UNESCO sont très explicites sur le caractère culturel exceptionnel de ces sites, ses recommandations de gestion le sont nettement moins ; elles invitent à « être créatif » dans ce domaine et n'imposent pas de conditions d'exploitation particulières : ces classements sont, selon les termes de Chr. Orofino, tour-opérateur expérimenté, « *de nouveaux médicaments lancés en vente libre sur le marché* ».

Dans ses recommandations⁵, l'UNESCO précise qu'il appartient aux autorités légales de promulguer les lois et règlements nécessaires à la protection des sites, avec des actions de court, moyen et long terme, qui s'appliquent au site classé ainsi qu'à son contexte. Plus particulièrement, en cas de menaces d'origine humaine, des mesures correctives doivent être prises impérativement, sous peine de retrait de la Liste UNESCO. Une gestion durable est recommandée et un rapport annuel sur l'état de conservation du site, sur sa valorisation et sur les menaces dont il est l'objet doit être produit. Dans son Annexe 7, les recommandations de l'UNESCO précisent que le rapport annuel doit aussi faire état des programmes éducatifs liés au site, des expositions et événements qui s'y déroulent, et des services offerts aux visiteurs.

Ce qu'exprime la capacité de charge : une saturation dommageable à un site et le cercle vicieux qu'elle peut enclencher.

On évoque la saturation d'un site dès lors qu'on constate des dommages ; cette saturation s'exprime presque toujours en termes de nombre de visiteurs, et plus rarement en termes d'usages du site. Par contre, à partir de cette cause unique, des

⁴ Zones-tampons : territoires adjacents au site classé, et qui font l'objet de protections particulières pour renforcer celles du site classé.

⁵ UNESCO : Operational Guidelines for the Implementation of World Heritage Convention - 2013

conséquences multiples sont constatées, et diffèrent selon les lieux. On peut citer les plus connues, celles qui ont motivé l'évocation d'une capacité de charge :

- l'usure, la dégradation, le tassement des sols
- la pollution de l'air et/ou de l'eau
- les dégradations visuelles, paysagères
- la concentration spatiale créant une promiscuité inconfortable, voire l'irritation des participants
- les conflits d'usage
- l'inadaptation des transports et/ou des infrastructures
- la saisonnalité des activités
-

Ces impacts négatifs sont bien sûr à détailler au cas par cas. Mais, eu égard aux définitions qui précèdent, on pourrait en déduire que l'évaluation de la capacité de charge est destinée essentiellement à limiter ou supprimer les retombées environnementales négatives. Mais s'en tenir là serait passer à côté d'un autre phénomène, beaucoup plus insidieux : la lente désaffection des touristes pour une destination ou un site, en raison de sa dégradation, le tout dans le cadre du cycle de vie des produits. Et cette évolution sous forme de cercle vicieux provient de la conjonction de trois phénomènes :

1. pollution, trafic intense, engorgements, baisse de qualité du site, vandalisme, criminalité...
2. hausse des prix, création de structures économiques (dont commerces) perturbant l'économie locale...
3. hausse du nombre de visiteurs et changements de profils : par exemple remplacement progressif par des visiteurs de moins en moins solvables et de plus en plus coûteux pour la collectivité.

L'utilité du concept

La principale raison d'être du concept de capacité de charge, c'est d'en faire un outil de planification, notamment dans le cadre du développement durable.

Reliée à une planification rigoureuse, la capacité de charge peut, là où il n'existe pas de facteur impératif (comme dans l'exemple ci-dessous de la Villa Borghèse), être évolutive :

Ce qui permet de schématiser ainsi la capacité de charge (d'après Y. Izabel⁶) eu égard à des modèles différents de développement du tourisme :

⁶ Y. Izabel Méthode d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques - Mémoire 2003

| CHARGE | | SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|
| Saturation | | Développement libre |
| Maximum | | Développement intensif |
| | <i>Capacité de charge</i> | Développement maîtrisé |
| Minimum | | Tourisme modéré |
| Pas de tourisme | | Tourisme de niche |

Ce modèle est limpide, mais il présuppose une prise de conscience, dans au moins 3 cas évoqués, du type de développement souhaité. Or, dans la majorité des cas, le développement s'est fait « au fil de l'eau », sans planification, et sans évaluation préalable des conséquences. L'évaluation préalable s'est généralement faite dans des cas de développement touristique récent, où l'activité touristique était encore inexistante ou seulement embryonnaire. Le besoin criant d'une évaluation de capacité de charge se manifeste donc essentiellement dans les cas de Développement Libre, dans la tranche supérieure du tableau, quand une forme ou une autre de saturation a déjà été atteinte.

Comment s'énonce une capacité de charge ?

Les sites susceptibles de faire l'objet d'une évaluation de leur capacité de charge divergent sous de très multiples aspects :

- La ressource principale : pleine nature, nature jardinée, bâtiment patrimonial, centre urbain, territoires mixtes nature/culture...
- L'accessibilité : fluide, diversifiée, ou difficile, sujette à embouteillages,
- La taille,
- La localisation géographique
- Les formes de fréquentation : durée, activités pratiquées ou praticables, saisonnalité...
-

Ces données essentielles interdisent d'élaborer un ratio unique applicable à tous. Le calcul d'une capacité de charge ne peut donc pas aboutir à une formule mathématique.

Au surplus, il est des cas où une capacité de charge peut parfaitement s'énoncer en chiffres, mais encore faut-il en préciser les spécificités spatiales et temporelles :

capacité de charge simultanée, quotidienne, annuelle... mais le contexte peut aussi faire sensiblement varier ces chiffres : selon qu'on est en été ou en hiver, que les visiteurs déambulent ou qu'ils dansent la samba...

Tout chiffrage doit donc s'accompagner de précisions qualitatives.

D'autre part, pour ce qui concerne le ressenti des visiteurs, la perception de saturation est très variable, ainsi que le niveau acceptable de présences simultanées. Ce paramètre psychologique est en effet plus difficile à évaluer et il varie considérablement selon les circonstances : que l'on se souvienne des files d'attente devant certaines grandes expositions⁷, y compris par grands froids, ce qui indiquait une forte capacité à supporter dans de mauvaises conditions la présence d'une foule compacte, certes enthousiaste.

La capacité de charge est nettement plus facile à évaluer dans certains cas tels

- Les zones de petite taille fermées et aux caractéristiques relativement homogènes.
- La présence d'un facteur dirimant et incompressible. Par exemple :
 - ❖ La Villa Borghèse, dont la taille n'est évidemment pas extensible, et qui ne peut accueillir convenablement que 800 visiteurs par jour,
 - ❖ Une petite île grecque sur laquelle les ressources en eau sont limitées
 - ❖ L'île de Port Cros, où 5 tonnes de déchets par jour, nécessitant le travail d'un agent à plein temps, ont été considérés comme la limite acceptable.

Bien sûr, au cas où une augmentation de cette capacité de charge s'avérerait hautement souhaitable, et qu'on puisse s'en donner les moyens, on peut toujours envisager une ouverture de nuit pour la Villa Borghèse, une usine de désalinisation de l'eau de mer pour l'île grecque, ou encore l'embauche d'un second agent à Port Cros : ainsi, aux Galapagos, archipel à tous égards fragile, on est passé d'une capacité de charge initiale de 12 000 visiteurs par an à 50 000 aujourd'hui.

On en conclue donc qu'une capacité de charge est globalement chiffrable, mais que ces chiffres doivent être méticuleusement circonstanciés. C'est pourquoi c'est aussi un concept hautement évolutif, puisque les dites circonstances peuvent notoirement changer, pour de multiples raisons volontaires ou imprévues.

A quoi un calcul de capacité de charge peut-il aboutir ?

On l'a vu plus haut, la capacité de charge est avant tout un outil de planification, pour prévoir et ajuster à moyen et long terme les mesures à prendre.

Cependant, en dehors de cette utilité méthodologique, elle peut aussi se traduire d'emblée par des mesures correctives ponctuelles, dont la liste ne sera jamais exhaustive, tant elle dépend du site et du contexte. Elle peut, par exemple, aussi bien aboutir à une préconisation de concentration des visiteurs, qu'à une autre de dispersion de ces visiteurs sur l'espace. Les leviers sont innombrables, et ils se multiplient avec l'enrichissement constant de l'expérience, et surtout des expériences

⁷ Cf l'Exposition Cl. Monet au Grand Palais à Paris en Janvier 2012.

croisées, celles des politiques avec celles des environnementalistes, celles des gestionnaires culturels avec celles des professionnels du tourisme...

Comment s'élabore une évaluation de capacité de charge

Eu égard aux spécificités infinies de chaque site, une méthodologie ad hoc doit chaque fois être élaborée. Cependant, schématiquement, les données de cadrage de ce travail s'élaborent en trois temps :

1. Une description du fonctionnement du site, sous différents angles : l'aspect physique, l'écologie, le social, le politique, l'économique, les impacts constatés, les goulots d'étranglement... avec distinction des contraintes non modifiables et de celles qui le sont
2. L'évaluation, en fonction des objectifs du site, des champs d'action alternatifs
3. L'élaboration des indicateurs, soit des niveaux désirables.

On précise infra comment cette méthodologie générale peut s'appliquer au site du Champ de Mars.

I-2 EVALUER LA CAPACITE DE CHARGE DU CHAMP DE MARS

Reprenant la démarche en 3 temps ci-dessus, et dans le strict respect du concept à l'étude, on se propose de l'appliquer au cas du Champ de Mars de la manière suivante :

1. Analyse détaillée du site
 - composantes du site délimitées par les activités pratiquées
 - usages actuels
 - calendrier et fonctionnement des activités
 - conflits d'usage
 - cas de pression
 - modalités de gestion
 - gouvernance générale
2. Gros plan sur quelques usages intensifs du site avec prise en compte séparée, puis simultanée, des impacts sur le site et du ressenti des visiteurs.
 - Tour Eiffel
 - Evènements sportifs
 - Spectacles
 - Visites culturelles
 - Promenades / pique-niques de forte affluence
3. Evaluations successives
 - des impacts

- des moyens actuellement mis en œuvre pour faire face à ces usages
- des conditions d'accueil des différentes catégories de visiteurs.

4. Identification des actions alternatives et estimation de leur pré-faisabilité

5. Identification des lieux, des circonstances et du nombre de visiteurs aboutissant à une saturation, source de dégradations temporaires ou irréversibles pour le site.

► La, ou les, capacité(s) de charge du site, évaluée(s) à partir de là, seront, dans la mesure du possible, chiffrée(s) et dûment circonstanciée(s).

Un concept porteur d'une limite ou d'un nouvel objectif

Une fois l'évaluation ci-dessus réalisée, on se donnera les moyens de l'utiliser de deux manières :

- soit en prenant en compte les limites qu'il exprime : par exemple supprimer les dépassements constatés et réduire le chiffre constaté à un niveau inférieur
- soit au contraire en considérant comme incompressible, voire souhaitable, les usages, actuels ou projetés, jugés abusifs et mettre en œuvre des moyens propres à en supprimer ou à en minimiser les impacts négatifs.

Pour les ACM/Amis du Champ de Mars, l'ambition est de doter l'Association de données argumentées en faveur d'une prise en compte globale du devenir du site.

CHAPITRE II

COMPOSANTES DE LA CAPACITE D'ACCUEIL AU CHAMP DE MARS

INTRODUCTION

Ce chapitre de l'étude n'évalue pas directement la capacité de charge du site du Champ de Mars, qui fait l'objet du Chapitre III. Par contre, il inventorie les données susceptibles de nourrir cette évaluation, par l'analyse successive des composantes de l'offre, puis de la demande, tout en étant amené à les confronter en permanence. L'objectif final de ce chapitre étant de mettre en évidence les situations d'harmonie et les situations de tension.

II-1 LES COMPOSANTES DE L'OFFRE

Les composantes de l'offre sont ici traitées sous deux angles :

- A. Sur le fond : la situation présente des principales activités sur le site
- B. Sur la forme, soit son fonctionnement : protections et gouvernance.

II-1-A Les principales activités du site

Le Champ de Mars est avant tout un parc⁸ public, dédié à la détente et à l'agrément des promeneurs. Sa localisation, sa charge historique et la présence de la Tour Eiffel ont fondamentalement fait évoluer cette fonction de base pour en faire un écrin (d'aucuns disent « un paillason ») pour la Tour Eiffel, et l'un des sites les plus attractifs et les plus courus de Paris (Cf infra II-2). On identifie ci-après les principales activités qui s'y déroulent.

- **La Tour Eiffel**

Le parvis macadamisé sous le monument est occupé par les files d'attente plus ou moins longues, canalisées ou pas par des barrières amovibles. Une situation analogue, et guère meilleure, s'observe à l'Empire State Building de New-York, à la Tour de Londres, sur la Place Saint Marc à Venise...

⁸ Aucun document, ni aucune autorité n'a encore délimité clairement la différence entre un parc et un jardin. Cf thème traité in *Vendre le tourisme des jardins*. Cl. Origet du Cluzeau. Ed. Economica 2011

Les parcs récréatifs, souvent pourvoyeurs d'innovations dans ce domaine, ne font guère mieux devant leurs attractions, sinon de distribuer des tickets proposant une entrée sur un créneau horaire, et permettant au futur visiteur de patienter autrement qu'en faisant la queue ; mais les parcs récréatifs maîtrisent complètement la durée de passage de leurs visiteurs dans l'attraction, ce qui n'est pas le cas à la Tour Eiffel.

La Tour Eiffel a développé les entrées sur réservation, et les a rendues obligatoires pour les groupes, mais ce dispositif a ses limites : les contraintes techniques dirimantes de la Tour (ascenseurs toujours techniquement fragiles, dernier étage inaccessible lors de coups de vent à plus de 80km/h) et la visibilité quand le temps est couvert.

La SETE/Société d'Exploitation de la Tour Eiffel n'exerce ses prérogatives que sur son socle, entre ses 4 pieds, sur un parvis un peu élargi par des bancs de pierre sur les axes Nord-Ouest et Sud-Est, alors que son influence sur les espaces adjacents est patente. Les interfaces Tour Eiffel/Champ Mars sont de fait constants : poses et reprises en car et voiture, mais aussi livraisons et services nécessaires au fonctionnement de la Tour Eiffel et diffusion des flux de visiteurs sur les jardins. L'un des flux les plus fréquents va vers l'allée particulièrement étroite séparant la première pelouse centrale de la seconde, d'où l'on peut prendre une photo faciale de la Tour.

Les visiteurs de la Tour Eiffel arrivent à :

- 46% par les stations de métro Bir Hakeim et du RER C Champ de Mars/Tour Eiffel.
- Une proportion non évaluée par les 16 stations d'autobus de la RATP (5 lignes)
- 4% par autocar soit 280 000 personnes (ce point est repris infra)
- une proportion non évaluée en voiture particulière : le site comporte 1 300 places de surface et 1 200 en souterrain⁹ ; rien ne permet de distinguer les voitures des usagers en visite d'agrément (dont Tour Eiffel) de celles des résidents et des professionnels qui travaillent sur ou autour du Champ de Mars.
- une faible proportion en taxi
- un très faible pourcentage en Batobus.

En jours de pointe à 30 000 visiteurs, cela peut donner :

- 13 800 arrivées en métro
- 1 200 en autocar
- 15 000 par voiture, taxi, bateau...

Avant l'arrivée au socle proprement dit de la Tour Eiffel, les visiteurs, une fois sortis de leurs moyens de transports, peuvent observer :

- l'état déplorable de la station Bir Hakeim, un peu meilleur celui de la station du RER C
- la signalétique défailante chaque fois que la Tour Eiffel n'est pas en vue
- les cheminements malaisés sur des trottoirs étroits

9 Réf APUR

- la traversée difficile du Quai Branly avec 2 voies de circulation en direction de l'avenue de Suffren et 4 voies (plus une pour les taxis et vélos) en sens inverse
- mais l'arrivée par la Promenade d'Australie, récemment rénovée, est tout-à-fait agréable.

En plus d'une insécurité liée au trafic motorisé, les visiteurs de la Tour Eiffel sont la proie de multiples pick-pockets¹⁰ (densité la plus forte à Paris), d'escrocs en tous genres et de vendeurs à la sauvette dont la qualité des produits n'honore ni la Tour Eiffel ni Paris, malgré les interventions nombreuses des forces de l'ordre.

► La continuité des flux avant et après la visite de la Tour Eiffel n'est pas maîtrisée dans un « Plan de Circulation » des piétons

- **La circulation motorisée dans et autour du Champ de Mars**

La circulation motorisée ne fait pas partie des fonctions d'un jardin public, mais elle est inévitable pour l'accès des visiteurs.

Le chiffre de 1 500 autocars par jour à Paris est souvent avancé en périodes de pointe (1 000 en moyenne sur l'année), dont 69% relèvent du tourisme (les autres font des liaisons régulières et des transferts); les autocars représentent 0,3% de la circulation à Paris mais c'est un motif d'irritation fréquemment cité par les résidents, sans doute en raison de leur extrême visibilité; leur moteur en marche à l'arrêt est également invoqué, avec son bruit et ses gaz d'échappement; ce dernier point est cependant en amélioration, avec des moteurs de plus en plus performants, répondant à la norme Euro4... pour les autocars neufs.

On sait combien la question des cars a fait l'objet de polémiques dans le quartier de Montmartre où elles ont abouti à la création d'un bus électrique de la RATP, d'un petit train au départ de la Place Blanche et de règles plus strictes de stationnement.

La plus récente mesure prise à Paris est celle du triplement du coût du parking dans les 636 places de stationnement disponibles –à 90 € la journée depuis le 1 Mai 2015-avec pour effet pervers que certains préféreront circuler à vide en attendant leurs clients plutôt que de stationner et payer. Certains autocars étrangers ne sont pas au fait de toute la réglementation parisienne (ou font semblant de ne pas l'être) et se garent n'importe où sans que leur verbalisation puisse être toujours suivie par la Préfecture.

Pour mémoire, un car, ce sont 20 à 25 voitures en moins sur la chaussée et une place de stationnement de car équivaut à celle de 10 voitures. Le car est parfois moins qu'un problème, c'est une solution pour réduire le trafic. Encore faut-il que leur usage puisse être régulé.

Quelques 300 000 visiteurs de la Tour Eiffel arrivent en car, ce qui représente environ 6 000 arrivées d'autocars, par an. Sur le Champ de Mars, 29 places de stationnement leur sont réservées, avenue J. Bouvard, G. Eiffel et ses prolongements que sont les avenues O. Gréard et S. de Sacy; une vingtaine d'autres sont disponibles sur le Port de la Bourdonnais, soit une occupation théorique de 210 stationnements par an et par emplacement... Ce serait

¹⁰ En 2014, 3 000 touristes ont été victimes de pickpockets à Paris

certainement suffisant s'ils étalaient leurs arrivées, ce qui n'est notoirement pas le cas : ni étalement dans les jours d'arrivée, ni étalement dans les heures d'arrivée.

► Le Champ de Mars est manifestement la victime du succès de la Tour Eiffel en termes de circulation motorisée.

- **Les évènements**

Les évènements sont aujourd'hui étroitement liés aux grands sites, et ce phénomène va grandissant de par le monde : tous les monuments et sites remarquables renforcent et réactualisent leur caractère patrimonial et historique par la tenue d'évènements en résonance avec leur identité spécifique, tels les précurseurs Son & Lumière. Les préconisations de l'UNESCO, comme celles du Ministère de la Culture (CMN, VPAH11...) vont dans ce sens : les monuments et sites patrimoniaux doivent organiser des expositions et spectacles vivants pour pérenniser et actualiser leur message.

Dans cette optique, les évènements qui se déroulent au Champ de Mars posent aux décideurs actuels deux types de question :

1. L'évènement est-il bien au service du site, de sa vocation, de son histoire, de son paysage... ?
2. Se déroule-t-il en le préservant de toute dégradation ?

Sur le premier point, il est clair que la Tour Eiffel joue un rôle primordial d'image, de toile de fond dans les évènements organisés, et non pas de thème d'inspiration (la même situation se rencontre devant les Tours de La Rochelle). Tout se passe comme si, lors des évènements, la Tour Eiffel « cannibalisait » le site, au détriment du Champ de Mars et de sa grande histoire. Cependant, certains évènements culturels, même à dimension très contemporaine comme les concerts du 14 Juillet, peuvent être considérés comme servant et/ou réactualisant le site du Champ de Mars proprement dit. Néanmoins, d'autres évènements paraissent nettement plus éloignés de cette obligation de respect de l'esprit du lieu, tel qu'il est défini dans les classements dont il est l'objet (Cf infra § Classements et protections).

Ce que l'on peut constater par contre, c'est que les évènements, quelle que soit leur thématique, amènent sur le Champ de Mars des foules plus ou moins nombreuses simultanément présentes, avec un comportement qui va de la promenade lente dans les allées à la danse collective sur les pelouses, souvent pendant plusieurs heures, avec les besoins en collations et en sanitaires qui en découlent... Certains nécessitent un long montage, puis démontage, de podiums, tribunes, écrans géants, tentes, préfabriqués, sanitaires...

Même si le Plateau Joffre est privilégié pour ces évènements, certains ne s'en déroulent pas moins sur les pelouses centrales, en raison de la visibilité de la Tour Eiffel.

► Avec leur rayonnement et leurs nuisances, les évènements constituent donc des points particulièrement sensibles dans l'évaluation de la capacité de charge du site. Ils posent lourdement la question de leur acceptabilité, de leur organisation et de leur encadrement.

L'acceptation et l'organisation

Depuis plus de 2 siècles, le Champ de Mars accueille des évènements ; aussi il est clair que les autorités compétentes –Préfecture de Police et Ville de Paris/DGEP- se sont petit à petit dotées d'outils d'évaluation de ces évènements pour les autoriser, les refuser, les encadrer, quand, et seulement quand, ils font l'objet d'une demande d'autorisation, requise au moins 2 mois avant dès lors que l'évènement doit rassembler plus de 30 personnes.

Une fois l'évènement autorisé (mais un grand nombre sont refusés), les organisateurs se voient liés par un Cahier des Charges précisant les conditions de montage, sécurité, remise en état, publicité, ainsi que le prescrit la Charte des Usages du Champ de Mars (Cf infra sur cette Charte).

Enfin une évaluation a posteriori est faite sur leurs diverses conséquences et impacts. Il est clair que certains évènements se répétant chaque année, comme le Familiathlon, permettent d'en améliorer le déroulement et l'organisation avant/après.

Les outils d'évaluation préalable des évènements sont de deux ordres :

1. la faisabilité technique de l'évènement : parmi ceux-ci,
 - ❖ certains critères d'évaluation sont « robustes » tels la disponibilité des lieux dans le planning, la surface nécessaire, le caractère légal de la manifestation, l'usage de matériels licites, le bruit, les horaires...
 - ❖ d'autres sont plus difficiles à évaluer, ou sujets à débats, y compris parmi les responsables municipaux ; par exemple les prévisions sur le nombre de participants, l'aspect esthétique des installations, l'estimation du temps de mise en place et du temps de démontage, les dommages prévisibles sur les allées et sur les pelouses, les besoins en encadrement par les organisateurs et en surveillance policière, la durée et les conditions d'évacuation...

► Sur ces deux aspects de la faisabilité technique, les éléments contenus dans la Charte des Usages du Champ de Mars constituent sans nul doute une référence utile.

2. l'analyse d'opportunité d'une thématique événementielle : ce point est nettement plus politique, et donc plus sujet à controverse, puisqu'ici la référence est celle de l'intérêt public, lequel peut varier rapidement selon le contexte et relever de plusieurs critères, par exemple :
 - ❖ une célébration nationale, telle le *14 Juillet* (patriotique) ou le *Nouvel An* (universel) ou la *Fête de la Musique* (célébration culturelle maintenant internationale) ou encore le passage du *Tour de France* : sur ces évènements, il est probable que la Ville n'a probablement pas toute latitude de les accepter ou refuser.

- ❖ une manifestation typiquement parisienne telle le *Marathon de Paris* qui passe dans la plupart des lieux emblématique de la Ville, ou bien la *Commémoration de la Libération de Paris*
- ❖ une cause d'intérêt général telles le *Téléthon* (médical), ou la *Journée du Patrimoine* (culturel)
- ❖ la promotion mondiale de la Ville de Paris : certains évènements se déroulant au Champ de Mars font l'objet de reportages à la télévision et dans la presse du monde entier, reportages qui relancent et renforcent « l'envie de Paris » : ces reportages vus dans un nombre considérable de pays constituent une promotion prestigieuse et... gratuite de la Ville de Paris, soit un puissant et incomparable attracteur touristique.

► Certaines thématiques célébrées par les évènements se déroulant sur le Champ de Mars reflètent une vision actualisée de l'esprit du lieu, avec ses dimensions nationales et parisiennes, d'autres sont, sur ce plan, plus difficiles à justifier.

Pour ce qui est des évènements qui se déroulent sans autorisation, la Préfecture de Police dispose aujourd'hui d'outils d'information préalable perfectionnés, puisque les « convocations » à ces manifestations, souvent très tardives, se font pour l'essentiel via internet et les réseaux sociaux. Dans ce cas, la Préfecture peut mettre rapidement en place des moyens informatiques de dissuasion et/ou des forces de sécurité sur place. A cet égard, la Préfecture a mis au point un plan de sécurisation du site, applicable à toute circonstance.

La tenue d'évènements

Les évènements occupent, selon le Rapport de l'APUR, environ un tiers de l'année : (100 à 120 jours), montages et démontages inclus, principalement en Juillet et en Septembre. La liste indicative et non exhaustive ci-dessous, portant sur 2014, en identifie bien davantage : 225 jours soit près de 8 mois par an. Certains sont de faible envergure par les aménagements qu'ils nécessitent et par leur nombre de participants, d'autres sont explicitement des méga-évènements.

Evénements au Champ de Mars en 2014¹²

| Dates | Evénements | Durée d'occupation (jours) | | |
|----------------------|---|----------------------------|---------------|-----------|
| | | Montage | Manifestation | Démontage |
| 6 Avril | <i>Marathon de Paris</i> | 2 | 1 | 1 |
| 25 Mai – 8 Juin | <i>Roland Garros</i> | 15 | 15 | 10 |
| 21 Juin | <i>Fête de la Musique</i> | - | 1 | - |
| 4-6 Juillet | <i>Paris Eiffel Jumping</i> | 30 | 3 | 12 |
| 30-31 Août | <i>Tohoku, village proche de Fukushima</i> | 6 | 2 | 2 |
| 12-14 Septembre | <i>La Parisienne</i> | 10 | 3 | 5 |
| 21 Septembre | <i>Familiathlon</i> | 3 | 1 | 2 |
| 26-28 Septembre | <i>Defestival + Fête des Jardins</i> | 2 | 2 | 2 |
| 28 Septembre | <i>Course Paris-Versailles</i> | - | 1 | - |
| 4-5 Octobre | <i>Prix de l'Arc de Triomphe</i> | 5 | 2 | 2 |
| 2 Novembre | <i>Hommage à Rémi Fraisse</i> | - | 1 | - |
| 18 Novembre | <i>Lights on the City</i> | - | 1 | - |
| 27 Novembre | <i>Manifestation de la Fédération Nationale Ovine</i> | - | 1 | - |
| 5-6 Décembre | <i>Téléthon</i> | 25 | 2 | 10 |
| 9 Décembre | <i>Hanoucca</i> | 2 | 2 | 2 |
| 18-31 Décembre | <i>Village de Noël + patinoire</i> | 8 | 14 | 6 |
| Total partiel | | 116 | 52 | 57 |
| TOTAL GENERAL | | | 225 | |

Sur le nombre de participants à ces évènements, on n'a que quelques informations éparses, telles :

- *Nouvel An* : 40 000 participants
- *Course Paris-Versailles* : 25 000 coureurs
- *Familiathlon* : 40 000 participants
- *Lights on the City* : 2 000 porteurs de bougies

Certains évènements spectaculaires, tels le *Téléthon* de 2014, se sont soldés par des dégradations durables du site, des piétinements des pelouses notamment, mais également des fondrières dues aux pneus des véhicules, des dommages sur le système racinaire des arbres, et notamment des arbres d'alignement. Même quand les organisateurs ont financé les remises en état, celles-ci ont engendré, pour les visiteurs, une inaccessibilité de plusieurs mois aux espaces endommagés.

De plus, on constate que certains évènements à caractère répétitif, tels *La Parisienne* ou *Roland Garros*, élargissent d'année en année leur périmètre de déroulement à la fois dans le temps (*La Parisienne* est passée de un à trois jours) et dans l'espace occupé initialement.

¹² Liste non exhaustive. Source Amis du Champ de Mars

- **Au total, les évènements nécessitant l'érection de tentes et/ou de podiums**
- **produisent des nuisances sonores peu compatibles avec un parc public**
 - **occasionnent des dégâts plus ou moins durables sur les sols**
 - **confisquent des espaces au détriment des visiteurs**
 - **brisent la perspective historique de Forestier mentionnée dans tous les classements du site**
 - **portent atteinte durablement à la biodiversité**
 - **par leur nombre, et surtout quand ils ne sont pas en résonance avec les vocations du site, ils le banalisent.**

Cette situation a naturellement chaque fois un caractère provisoire, mais il se reproduit plusieurs fois dans l'année et affecte donc le site pendant plus de 220 jours par an. Secondairement, elle pose aussi la question de la rapidité des opérations de montage et démontage.

Enfin le Mur pour la Paix, érigé à titre temporaire, peut faire craindre l'émergence d'une jurisprudence pour d'autres « objets » également (durablement) provisoires !

En matière d'évènements, si celui-ci était confirmé, la *Fan Zone* envisagée en Juin 2016 dans le cadre de la *Coupe d'Europe de Football* constituerait le plus considérable par le nombre de participants, l'emprise de la manifestation et sa durée (sans doute 2 mois y compris montage et démontage) ; cet évènement induirait la neutralisation d'une grande partie de l'espace, privant les autres visiteurs de cet espace et infligeant des nuisances sonores et visuelles dans les espaces voisins. En outre, les pelouses foulées par les quelques 6 M de participants attendus pour l'évènement (environ 120 000 par match) seraient sans doute inaccessibles plusieurs mois après, soit en plein été et en automne. Il se pourrait que certains dégâts soient irréversibles si l'évènement (comme cela se produit occasionnellement autour du football) attire des prédateurs de toutes sortes.

II-1-B Le fonctionnement du site

- **L'entretien du site**

Lors de nombreuses observations sur place, on a pu constater que les moyens mis en place pour entretenir le site, malgré leur nombre et malgré la qualité indéniable des intervenants, n'étaient pas à la hauteur des besoins. Il n'entre pas ici dans les limites de ce rapport d'évaluer en détail le nombre d'heures/hommes et le nombre d'heures/engins à mobiliser pour cet entretien, mais on peut dresser les grandes lignes des faiblesses actuelles de ces dispositifs :

- 4 WC (en 2 blocs sanitaires) en très mauvais état pour des journées à plusieurs milliers de visiteurs quotidiens qui restent sur place au moins 2 heures : c'est notoirement insuffisant, même si on en exclue les visiteurs de la Tour Eiffel, qui a priori se servent des sanitaires du monument ; cela engendre non seulement une réaction de répulsion à l'égard de ces 4 cabines de toilettes vétustes¹³, forcément insuffisamment entretenues et malodorantes, mais également des pratiques de déjections directement dans le jardin et ses

¹³ Le Lundi de Pentecôte 2015, on a observé des files d'attente de plus de 30 personnes devant ces toilettes, un peu moins devant celles situées Quai Branly.

alentours. A titre de comparaison, au Parc Disneyland, les 14 M de visiteurs des 2 parcs, avec des jours de pointe probablement¹⁴ à plus de 40 000, disposent de 490 cabines de WC (333 pour femmes, 130 pour hommes plus 157 urinoirs et 27 pour PMR/Personnes à mobilité réduite).

- Malgré des collectes de déchets nombreuses et régulières, -jusqu'à 150 m³ par semaine ou par grand week-end-, celles-ci s'avèrent notoirement insuffisantes : certaines poubelles débordent, les pelouses et allées sont régulièrement jonchées de restes de pique-nique et collations, en particulier après les évènements non-encadrés par des organisateurs contractuellement requis pour laisser place nette ; mais les petits commerces ambulants contribuent aussi à l'adjonction de déchets ;
- On constate des fondrières dans les allées dues à un écoulement défectueux des eaux de pluie et des réseaux souterrains (Cf Etude APUR précitée) ;
- De nombreux meubles de jardin anciens en pierre, -bancs, vases Médicis, fontaines- sont détériorés et donnent une impression de friche au sein de ce jardin patrimonial ;
- Les kiosques et petits cafés/restaurants sont disparates, vétustes, voire en très mauvais état ;
- La présence de rats est régulièrement signalée, y compris dans les squares pour enfants ;
- La surveillance diurne et surtout nocturne constitue un point particulièrement sensible dans ce parc ouvert. Trois caméras-vidéos surveillent le site, mais celui-ci recèle de nombreux recoins inatteignables : la nuit y est propice à toutes sortes de délinquances, lesquelles ont fait l'objet de mains courantes et dépôts de plainte.

► **Des bénévoles, -tels les Amis du Champ de Mars et Greenbird-, s'emploient de temps en temps à nettoyer le site des déchets consécutifs aux évènements, mais ces opérations ponctuelles, utiles à la remise en état, constituent plutôt un rappel de l'esprit du lieu mentionné dans ses règles de protection qu'un dispositif pérenne d'entretien.**

- **La gouvernance du site : un canevas de compétences**

Le Champ de Mars est sous le contrôle direct de l'Etat, même si les autorités compétentes y sont multiples : la prérogative de l'Etat s'exerce en réalité via un mandat confié à la Ville de Paris. Le financement de l'entretien, comme celui des Berges de Seine, en est d'ailleurs le reflet

- 10% pour l'Etat, représenté par le Directeur Général des Patrimoines et le Point Focal des inscriptions UNESCO pour la France au Ministère de la Culture
- 40% pour la Région, via les services déconcentrés de l'Etat (DRAC)
- 50% pour la Ville

Au sein de la Ville de Paris, les intervenants sur l'entretien du site sont très compartimentés :

¹⁴ Disney refuse de communiquer sur ce chiffre journalier, mais l'évaluation est plausible.

- La DEVE, direction des Espaces Verts et de l'Environnement à la Ville de Paris, est en charge des 9 pelouses centrales et des multiples autres pelouses et massifs ; elle assure aussi une partie de la collecte de déchets : restes de pique-nique et souillures humaines, environ 6 000 m³ par an.
- La DPE, Direction de la Propreté et de l'Eau à la Ville de Paris, est en charge de l'entretien des allées, caniveaux et escaliers, ainsi que de la collecte de certains déchets : la collecte des poubelles et containers, liés à aux concessionnaires sur et autour de la Tour Eiffel, et le nettoyage des fientes d'oiseaux.
- Pas moins de 8 services municipaux¹⁵ sont en charge des différents contrats de concession et de leur suivi.

Le Champ de Mars, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, fait l'objet, quant à sa gestion, d'un rapport périodique, en principe annuel. Ci-après, on reprend les termes du Rapport UNESCO 2014, un rapport plus enclin à la diplomatie qu'à la confrontation, sur la relation entre les différentes entités parties prenantes dans la gestion du site !

| | |
|--|------------|
| 4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial | Excellente |
| Communautés / résidents locaux | |
| Autorités locales / municipales | Excellente |
| Groupes autochtones | Sans objet |
| Propriétaires fonciers | Faible |
| Visiteurs | Excellente |
| Chercheurs | Faible |
| Industrie touristique | Excellente |
| Industrie | Faible |

► Néanmoins, le même Rapport UNESCO appelle de ses vœux une meilleure coordination de la gestion (§4.33 et 4.416) et réclame un correspondant Patrimoine Mondial à la Ville de Paris. Il réitère les préconisations du Rapport de 2006 sur la nécessité d'un plan de gestion du site ET de l'accueil des touristes.

La Charte des Usages du Champ de Mars

Depuis le 1^o Janvier 2013, une Charte des Usages du Champ de Mars concerne tous les usagers du site, et plus particulièrement

- ses usagers réguliers : exploitants, concessionnaires, organisateurs d'évènements, pour les enjoindre à de bonnes pratiques
- ses usagers occasionnels : visiteurs et participants à des manifestations pour qu'ils fassent un usage citoyen des lieux.

Son objet est de faire respecter la valeur patrimoniale du lieu et d'optimiser la coexistence des différents usagers ; la Charte mentionne sur ce point des agents en capacité de verbaliser les manquements.

¹⁵ Source : Rapport APUR 2013

Un Comité du Champ de Mars doit se tenir au moins une fois par an et réunir un Comité de Suivi, pour faire le bilan de l'application de cette Charte. A la date où ce texte est rédigé, il ne s'est réuni qu'une seule fois, sur le thème de la *Fan Zone* de 2016.

- **Les classements et protections statutaires du Champ de Mars**

Le site du Champ de Mars est

- classé (Loi de 1930) depuis 1956, avec une réglementation particulière puisqu'il est l'écrin de la Tour Eiffel, monument inscrit MH ; le suivi de ce classement relève de la DRAC et de la DRIEE ;
- labellisé Jardin Remarquable, label géré par la DRAC, mais il n'est pas classé MH/Monument Historique ;
- protégé, en temps que site/paysage par la DRIEE et par le Code de l'Environnement au titre de composante d'un paysage remarquable « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* » dit le Code de l'Environnement ;
- labellisé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1991 en complément des Rives de la Seine ; à cette époque, l'appellation de < paysage culturel >, si pertinente pour le Champ de Mars, n'avait pas encore été actée ;
- pris en compte, en tant que site du Patrimoine Mondial, dans le PLU de Paris, avec ses prescriptions urbaines et paysagères, au titre d'un EBC/Espace boisé classé.

Notons que le législateur a toute latitude pour élargir les périmètres de protection des sites classés et inscrits.

Les protections mentionnées dans les classements nationaux du site sont considérées comme appropriées par le Rapport Périodique à l'UNESCO de 2014. Mais ce dernier mentionne aussi les travaux en cours et en projet à cette date : y figurent certains ponts de Paris, le Grand Palais, le Palais de Chaillot, la Conciergerie... mais rien sur le Champ de Mars.

Face à ces différents classements, nationaux et UNESCO, qui constituent des contraintes et obligations pour le site du Champ de Mars, on peut faire les observations suivantes :

- La valeur universelle reconnue par l'inscription au Patrimoine Mondial n'est pas affichée par une signalétique spécifique comme le stipule la Convention ;
- Dans certaines circonstances, l'intégrité et l'authenticité du lieu sont mises à mal, notamment lors de certains évènements, et avec certaines activités commerciales illégales. Pourtant ces deux points constituent une exigence forte et grandissante dans les recommandations de l'UNESCO (Cf Annexe 7, § II.316) ;

- La publicité est interdite par la réglementation des classements¹⁷ ; néanmoins, elle est présente autour de certains évènements, sous des formes qui semblent loin d'être « encadrées » : l'affichage des mécénats dans les musées et expositions fait l'objet d'une charte graphique précise (couleurs, taille des caractères, graphismes) et on peut légitimement se demander pourquoi le site classé du Champ de Mars échappe à cette contrainte ; en Mai-Juin 2015 par exemple, le *Tournoi de Roland Garros* sur grand écran au Champ de Mars n'a même pas adopté la charte graphique, respectée à la lettre sur le stade lui-même, pour l'affichage de ses mécénats !
- Les installations temporaires ne doivent pas excéder 15 jours en site classé, même s'il est admis que, pour une manifestation culturelle ou sportive, ce délai peut atteindre 3 mois, à condition de remettre en l'état initial¹⁸ ;
- Les continuités paysagères, liées aux grands tracés du site, -et qui en font l'une des valeurs primordiales dans l'ensemble des descriptifs des différents classements-, sont rompues en permanence par des voies motorisées autorisant le stationnement de tout véhicule (Observation de l'APUR 2013), et temporairement par les installations de certains évènements sur l'axe central.

► **Le site du Champ de Mars contrevient à de multiples contraintes relevant de ses divers classements,**

- **l'entretien insuffisant de ses espaces et de ses mobiliers, qui résulte en une atteinte à l'intégrité des lieux, phénomène aggravé par le déroulement d'évènements prédateurs**
- **la présence de publicités intrusives et illégales**
- **l'inconfort ressenti par ses visiteurs : pelouses « confisquées », inaccessibilité à certains éléments patrimoniaux du site, toilettes quasi-inexistantes, perspectives paysagères entravées par certains évènements, ce qui se traduit par une dégradation de l'image et de l'expérience du lieu.**

Dans les paragraphes qui suivent, on traite plus précisément de l'expérience vécue par les visiteurs du Champ de Mars, qu'ils en soient des familiers ou des découvreurs.

¹⁷ Art. L.581-4 du Code de l'Environnement

¹⁸ Art R.421-5 à 7 du Code de l'Urbanisme.

II-2 LES COMPOSANTES DE LA DEMANDE

La fréquentation du Champ de Mars : données de cadrage

Le Champ de Mars reçoit 21 M de visiteurs sur une année, (soit un peu plus que la Place San Marco à Venise qui est à 20M). Ce chiffre figure dans plusieurs rapports –dont celui de l'APUR-, qui l'ont donc accepté et validé, mais on en ignore la source et le mode de calcul. Dans le Rapport Paris Rives de Seine de l'UNESCO de 2006, figure le chiffre de 26M de visiteurs annuels pour l'ensemble des Rives de Seine.

Mais ce chiffre de 21 M de visiteurs actuels sur le Champ de Mars peut être confronté à d'autres, antérieurs. Qu'on en juge¹⁹ :

| Année | Evènement | Durée | Nombre de visiteurs |
|-------|---|--------|---------------------|
| 1790 | <i>Fête de la Fédération</i> | 1 jour | 400 000 |
| 1855 | <i>Exposition Universelle</i> des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts | 6 mois | 5 M |
| 1867 | <i>Exposition Universelle</i> « une leçon de géographie » | | 9 M |
| 1878 | <i>Exposition Internationale</i> sur les nouvelles technologies | 6 mois | 16 M |
| 1889 | <i>L'Exposition du Centenaire</i> | 6 mois | 32 M ²⁰ |
| 1900 | <i>Exposition Universelle</i> Bilan d'un siècle | 7 mois | 51 M |
| 1938 | <i>Exposition Internationale</i> | 7 mois | 30 M |
| 2006 | Ensemble des fréquentations | 1 an | 21 M |

N.B. Toutes ces manifestations se sont principalement déroulées sur le Champ de Mars, parfois avec des extensions ailleurs dans Paris et ses environs.

Il s'agit là de données brutes, peu explicites sur le contenu, la saisonnalité et la durée de ces visites.

A ce jour, on peut faire une typologie de ces visiteurs :

- Visiteurs de la Tour Eiffel, les seuls sérieusement décomptés : 7,1 M en 2014, avec des jours de pointe à > 30 000 ; on peut considérer qu'il s'agit principalement de touristes primo-visiteurs de Paris (p.m. Paris a attiré 47 M de touristes²¹ en 2014) ; ces primo-visiteurs font donc connaissance avec Paris et avec le site de la Tour Eiffel.
- Touristes, hors visiteurs de la Tour Eiffel, ou avant/après leur visite, déambulant entre le Trocadéro, les rives de Seine et l'Ecole Militaire
- Promeneurs franciliens, usagers des pelouses avec ou sans pique-nique, usagers des espaces-enfants ou du théâtre de marionnettes, joggeurs, cyclistes, joueurs de boules...

¹⁹ Sources notamment Sur les Traces des Expositions Universelles. Parigramme 2006

²⁰ 28 M selon M. Lyonnet du Moutier in L'Aventure de la Tour Eiffel

²¹ Source : CRT d'Ile-de-France

- Participants à des manifestations sportives (sportifs et leurs spectateurs)
- Participants à des spectacles diurnes ou nocturnes.
- Participants à des manifestations politiques ou militantes qui tirent parti de l'espace et du symbolisme du lieu
- Groupes en visites de découverte culturelle ou écologique, dont certains circulent à vélo ou en segway
- Résidents et personnes travaillant à proximité, habitués de passage sur le Champ de Mars.

Malgré la variété de ces motifs de présence sur le Champ de Mars, il est clair que la Tour Eiffel y joue globalement le rôle d'attracteur principal. Mais, dans le traitement de ses propres visiteurs, la Tour Eiffel exerce ses prérogatives essentiellement sur l'espace situé entre ses 4 pieds, notamment avec des sanitaires sous l'un des piliers, un service plus ou moins obligé pour tous ceux qui patientent en files d'attente.

Hormis les visiteurs de la Tour Eiffel, les autres ne sont pas décomptés et ils pourraient l'être ; l'exercice n'est pas facile, mais des outils existent, par exemple :

- Effectuer un comptage manuel in situ à partir d'un échantillon pertinent de jours et de tranches horaires
- Mettre en place un observatoire des arrivées lors des manifestations particulières, ou « méthode des carrés » de la police pour évaluer une foule (ne pas toujours se fier aux chiffres des organisateurs), arceaux de comptage à l'entrée des allées, fil au sol avenues G. Eiffel et J. Bouvard, comme en emploie la DDE...

Ces dispositifs permettraient d'affiner les tenants et aboutissants de la fréquentation, ses jours et heures, ses durées, notamment là où des pressions sont constatées.

Le chiffre de 21 M paraît certes élevé : si on en retire les visiteurs venus spécifiquement à la Tour Eiffel, soit 14M, cela ferait une moyenne de 38 000 par jour sur le Champ de Mars ! Mais que vaut une moyenne journalière théorique quand on a affaire à des flux relativement concentrés en termes de saisons, de jours ouvrés/jours fériés et d'horaires.

L'étude de l'APUR valide l'évaluation à 21M de visiteurs sur le Champ de Mars et répartit leur présence en 3 polarités

- 1) polarité touristique sur l'axe Colline de Chaillot / Tour Eiffel
- 2) polarité résidentielle autour de l'av. Ch. Risler, et les allées latérales
- 3) polarité événementielle sur les pelouses centrales et le Plateau Joffre

De fait, la polarité n°1 se répartit sur le Pont d'Iéna et jusqu'aux avenues J. Bouvard et Ch. Risler.

►A l'inverse de ce que font souvent les études paysagères et environnementales, celle de l'APUR ne formule nulle restriction dans la fréquentation du site, mais propose au contraire des mesures propres à inciter le visiteur à prolonger sa séquence sur le Champ de Mars et à ainsi y diffuser sa présence.

La fréquentation du Champ de Mars : données qualitatives

Le tourisme en France représente 7,4% de la richesse nationale²² et c'est un secteur économique en expansion, qui recrute entre 10 et 30 000 nouveaux emplois par an depuis 25 ans. La France accueille 85 M de touristes étrangers tous les ans, et environ 195 M de séjours touristiques de nationaux²³. L'Ile-de-France en reçoit 47 M et Paris seul 35 M, pour une dépense touristique totale de 22 milliards € en 2014 ; contrairement à d'autres chiffres, inférieurs de moitié environ, ceux-ci incluent, sous forme d'estimation, les séjours en hébergements non-marchands, qui se déroulent chez parents et amis, ou en résidences secondaires (un certain nombre de logements à Paris sont des résidences secondaires de régionaux et d'étrangers). Quant aux 61 principaux musées de Paris, ils ont enregistré, en 2014, 77,1 M d'entrées, tandis que les 100 expositions temporaires, cette même année, ont totalisé 14 M d'entrées. Précisons que 85% des entrées concernent 15 sites culturels.

Ces chiffres sont déterminants à deux échelons :

1. l'enjeu économique est crucial, dans un secteur –le tourisme- qui comporte encore de belles perspectives de développement ;
2. la fréquentation touristique de la Tour Eiffel est globalement liée aux évolutions constatées en Ile-de-France, avec une très probable particularité : elle est le premier et incontournable lieu de visite des primo-visiteurs, ceux qui réellement viennent pour la première fois et sont logés à Paris ou dans le reste de l'Ile-de-France. Elle joue le double rôle de monument incomparable, donc emblématique de Paris, et de vue panoramique sur toute la capitale, permettant d'en avoir une vue et une compréhension d'ensemble. Les étrangers, qui ont moins d'opportunités de venir à Paris sont tout naturellement plus nombreux parmi les primo-visiteurs : ils comptent pour 84% des visiteurs de la Tour Eiffel.

► La Tour Eiffel, et avec elle son « écrin », sont donc au cœur du désir de découverte de la capitale. L'enjeu économique de ce site est donc considérable pour Paris, voire pour toute la France.

L'accueil touristique

Au fil des ans, alors que peu à peu tous les prestataires de tourisme se mettent à niveau de leurs concurrents en termes d'aménagements et de prestations, c'est la qualité de l'accueil touristique qui fait la différence entre les destinations : ainsi l'accueil touristique est devenu aujourd'hui le principal facteur de compétitivité entre les destinations, selon le WEF/World Economic Forum. Depuis quelques années, les chambres de commerce et Atout France²⁴, agence publique de développement touristique, en ont fait leur cheval de bataille, avec des labels de qualité (tel Qualité Tourisme™), des enquêtes de satisfaction, des visiteurs-mystères, des comparaisons internationales...

²² SOURCE : DGE/Direction générale des Entreprises au Ministère des Finances. 2015

²³ Le terme de touriste s'entend, selon la définition de l'OMT, comme déplacement ayant engendré au moins une nuitée hors du domicile.

²⁴ Cf Améliorer la qualité de l'accueil touristique – Atout France - 2013

Or, sur ce site primordial du tourisme français, on constate d'innombrables manquements à cette qualité d'accueil, voire carrément des situations répulsives.

Le terme d' < accueil touristique > requiert ici quelques précisions : contrairement à ce que le sens commun entend par ce terme, il ne se limite pas seulement au comportement bienveillant et souriant des personnels en charge de cet accueil et, plus largement, de celui de la population résidente. Il comprend aussi tout ce qui, dans l'environnement du touriste, et tout au long de sa séquence de visite, lui facilite un parcours fluide, - lisibilité des espaces et sécurité-, agréable à la vue et dans une ambiance plaisante. « *L'accueil est, selon l'excellente définition de Kenneth Hudson²⁵, la construction d'une atmosphère dans laquelle le visiteur se sent attendu et désiré* ».

Or voici ce qu'on observe sur le Champ de Mars, et qui recoupe ce qu'on a identifié dans la première partie de ce chapitre (Cf aussi sur ce point les photos très parlantes qui illustrent le Rapport de l'APUR) :

- les arrivées par les stations Bir Hakeim et Champ de Mars-Tour Eiffel sont vétustes
- les cheminements jusqu'au monument sont difficiles –signalétique défailante quand la Tour Eiffel n'est pas en vue-, voire périlleux (vols à la tire, circulation motorisée sur le Quai Branly), trottoirs trop étroits pour le nombre de passages simultanés : ce phénomène est d'autant plus surprenant que l'action municipale, depuis une dizaine d'années, a consisté à diminuer sur Paris la circulation des 4 roues de 25%²⁶ au profit principalement des piétons (Cf Place de la République) ;
- les files d'attente aux pieds du monument se déroulent sur un macadam propre mais peu esthétique, parcouru de barrières amovibles destinées à organiser ces files d'attente, et qui rappelle davantage un parking d'hypermarché que l'accès à un monument majeur ;
- avant ou après la visite, rien ne favorise son prolongement vers le jardin : pas de signalétique UNESCO, pourtant obligatoire, paysage culturel dégradé (mobilier détériorés), nombreuses pelouses closes pour cause de rénovation ou de rotation d'usage, pas d'allée centrale permettant les photos à différentes distances face à la Tour Eiffel à moins de fouler les pelouses centrales ;
- le manque de toilettes est flagrant ; l'approche de celles qui existent est répulsive, donnant une impression particulièrement négative de ce haut lieu patrimonial ;
- l'accueil humain dans les jardins est assuré par des personnels prêts à informer ; mais il s'agit d'agents « de parcs et jardins », plus que d'agents d'accueil touristique, affichant un badge indiquant les langues étrangères parlées.

²⁵ Conservateur de musée britannique, membre de l'ICOMOS

²⁶ Cf interview d'Annick Lepetit, maire-adjoint aux transports in Revue Espaces Juin 2011

► A l'heure où l'accueil touristique est considéré par toutes les instances publiques et privées du tourisme comme le principal enjeu de compétitivité de Paris et de la France²⁷, force est de constater que les visiteurs, -et, plus grave, les primo-visiteurs de la capitale- sont quasiment traités sans bienveillance au Champ de Mars : la fluidité de leurs déplacements, qui leur permettrait de consacrer toute leur attention au bonheur de se trouver là, n'est pas assurée, et l'environnement esthétique dans lequel ils sont baignés avant/après leur visite de la Tour proprement dite, n'est certes pas dégradant mais il est néanmoins indigne de ce haut-lieu, patrimonial entre tous.

► Ce que l'on doit au primo-visiteur doit bien évidemment bénéficier également aux habitués du site, quels que soient le motif et la durée de leur venue, que ce soit sur les axes principaux empruntés par le premier, ou sur les axes secondaires fréquentés par les seconds.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Le présent chapitre a mis en exergue un certain nombre de failles au Champ de Mars : dans l'état des lieux, dans sa non-conformité avec ses différents classements, et dans sa gouvernance. Ces dysfonctionnements seraient de peu de conséquences s'ils ne concernaient pas l'un des lieux touristiques les plus emblématiques de la France, et l'un des lieux patrimoniaux les plus chers au cœur des Français. On touche là une distorsion flagrante entre les légitimes aspirations des divers visiteurs du site et une offre en cours de déqualification.

Au surplus, on constate avec surprise que, contrairement à de nombreux autres lieux à Paris qui ont réaménagé leurs abords, notamment par une dé-densification de la circulation motorisée, et qui ont réactualisé leur contenu, celui du Champ de Mars est resté figé : le seul changement constaté a été la tenue de méga-événements pour la plupart déconnectés de l'esprit du lieu.

Ce n'est pas l'objet de la présente étude de passer directement des constats à des préconisations précises, tant que les décideurs n'en auront pas formulé la demande et que des objectifs raisonnés n'auront pas été définis. Par contre, son objet est d'identifier sur quels points précis, et dans quelle mesure,

- le Champ de Mars manque à sa vocation et à son devoir d'appropriation par ses publics
- quels sont les seuils critiques atteints aujourd'hui.

Le Chapitre III identifie ces points critiques et précise quels seuils ont été franchis dans l'usage du site.

²⁷ Cf récentes initiatives du Ministère des Affaires Etrangères en faveur du tourisme.

CHAPITRE III

EVALUATION DE LA CAPACITE DE CHARGE AU CHAMP DE MARS

PREAMBULE

L'exposé de la situation présentée au Chapitre II s'est attaché à identifier les mésusages du Champ de Mars ; il en a fait une analyse non pas à partir d'un ressenti ou d'un dire, -pas forcément inapproprié mais tout de même subjectif-, de simple observateur, mais essentiellement en fonction d'un certain nombre de normes, écrites ou non écrites, qui encadrent le site et s'y appliquent :

- Normes strictes de protection de l'intégrité des lieux et de sauvegarde de l'esprit des lieux en tant que site classé, que Jardin Remarquable, et que site labellisé UNESCO, telles que les définissent les textes officiels ;
- Règles paysagères et environnementales, telles qu'elles ressortent des préconisations du Ministère de l'Environnement et des directives de grands paysagistes ;
- Normes d'hygiène s'appliquant aux sanitaires, aux évacuations de déchets, aux incursions de rats
- Impératifs de sécurité diurne et nocturne appliqués à la fréquentation et aux circulations piétonnes
- Directives ad hoc de la Charte des Usagers du Champ de Mars ;
- Critères reconnus d'accueil touristique digne d'une destination mondiale.

Cet inventaire des dysfonctionnements avérés sur le Champ de Mars permet d'identifier avec précision les points critiques et les limites au-delà desquelles la sauvegarde et l'essor de ce site précieux entre tous ne sont plus assurés : C'est l'objet de l'évaluation de la capacité de charge du site, ou de sa capacité d'accueil.

L'énoncé d'une telle capacité d'accueil constitue ainsi un repère pour déclencher des mesures propres à faire face à la situation, et cela de deux manières :

1. Limiter la fréquentation ou les usages prédateurs quand on est parvenu à un seuil critique à ne pas, ou ne plus, dépasser
2. Revoir les aménagements et les règles de fonctionnement du site afin de faire face aux dépassements constatés ou envisagés, et pallier leurs effets négatifs. Rappelons ici, comme au Chapitre I, que les évaluations de capacité de charge dans de nombreux sites patrimoniaux -culturels et naturels- ont été le préalable à ce type de mesures et ont constitué des repères utiles sur leur contenu.

Les études précitées dans les chapitres précédents comportent beaucoup de propositions pertinentes, ou dignes d'un réexamen ou d'une réactualisation. Encore faut-il que les responsables du site en aient la volonté et le demandent, mais, pour l'heure, cette éventualité n'est pas encore d'actualité, essentiellement parce que, comme on l'a constaté au Chapitre II, la gouvernance et la gestion du site sont éparpillées, disjointes, situation résultant de l'historique politique et administratif du site.

LES OBJECTIFS

L'objectif général de cette évaluation de la capacité de charge du Champ de Mars pourrait s'énoncer ainsi :

REENCHANTER LE CHAMP DE MARS

De fait, l'enchantement du Champ de Mars persiste, mais essentiellement dans certaines conditions bien particulières : par exemple, lors du *Concert du 14 Juillet* suivi de son magique feu d'artifices. Là, l'état souvent déplorable du lieu disparaît dans la nuit, la circulation motorisée est circonscrite ou interdite, la sécurité est assurée par un gardiennage efficace (renforcé par le Plan Vigipirate) et les illuminations concentrent l'attention de tous, spectateurs sur place (500 000 en 2015) et téléspectateurs, sur les plus glorieux atouts du site, le tout en musique. En dehors de ces circonstances bien particulières, tous les visiteurs sont exposés, de près ou de loin, aux déficiences du site décrites supra.

Les objectifs opérationnels de cette évaluation seraient les suivants :

- ❖ Mettre en évidence les points les plus critiques de la situation, ceux qui sont dépassés en permanence ou périodiquement
- ❖ Fournir des repères objectifs et argumentés sur les interventions à opérer
- ❖ Alerter sur des évolutions potentiellement critiques mais non encore atteintes
- ❖ Fournir aux intervenants sur le site un bréviaire commun sur ses points les plus sensibles

LES SEUILS DE CAPACITE DE CHARGE

Les seuils de capacité de charge en dépassement sont présentés par ordre d'importance, hiérarchie établie à dire d'expert. Ils sont au nombre de cinq.

1) La gouvernance du site

L'Etat, ses services déconcentrés, la Ville de Paris, la Mairie du VII^e Arrondissement, et leurs multiples services techniques, ont tous compétence sur le site, chacun dans son cadre budgétaire et selon ses propres priorités. Ils ne sont absolument pas en position hiérarchique, ce qui induirait une subordination de l'un à l'autre, mais simplement juxtaposés. Tous semblent exercer leurs compétences avec sérieux, mais aucune décision majeure ne peut se dégager d'un tel imbroglio. En dehors de quelques contacts informels, peu de synergies se dégagent de leurs interventions et aucune structure de concertation à pouvoir exécutif, régulièrement en place, ne coordonne leurs actions de travaux, de réaménagements, de gestion au quotidien, de pilotage des concessions. Aucun Schéma Directeur ne coordonne leurs interventions, précisant qui fait quoi et quand.

Ainsi un seuil critique d'inefficacité paraît avoir été atteint dans ce domaine, sans doute depuis 1992, date du classement UNESCO du Champ de Mars comme extension des Rives de Seine. Or précisément l'UNESCO, dès 2006, préconise « *la mise en place d'une plate-forme de communication entre les différents interlocuteurs (Etat, Ville de Paris, Port autonome)* »... et déplore « *l'absence de tout plan de gestion des touristes sur ce site* ». Le texte qui lui a fait suite en 201328 est encore plus explicite : « *L'Etat qui a candidaté pour une inscription UNESCO doit, dans son rapport périodique, fournir le nom de l'entité ou de la personne responsable de la gestion du site* ».

▶▶▶ Le Champ de Mars a dépassé sa capacité de charge en termes d'instances décisionnaires et gestionnaires, aboutissant à une inefficience de sa gouvernance.

2) Les évènements

Il est apparu que les évènements qui se déroulent sur le Champ de Mars, sur 220 jours avec les montages et déposes d'équipements, sont à l'origine de deux formes de dégradations :

- l'une sur l'état des lieux avec la confiscation d'espaces (pelouses notamment), les coupures paysagères, les dommages liés aux installations temporaires,

- l'autre sur l'esprit du lieu ; en effet, certains évènements qui s'y déroulent, portent atteinte à l'authenticité du lieu : l'histoire et les symboles qu'il incarne sont pollués par certains évènements où on constate que la Tour Eiffel n'est plus là qu'à titre de toile de fond. La nature de ces évènements, l'intrusion de publicités malvenues (et dérogeant aux règles de la publicité dans des sites culturels), les excès de comportements que certains évènements entraînent, mettent à mal l'intégrité symbolique du lieu, ses significations et son prestige, et ce à plusieurs reprises dans l'année.

Aussi paraît-il urgent de fixer, dans ce domaine, deux seuils, l'un essentiellement quantitatif, l'autre clairement qualitatif :

▶▶▶ Le Champ de Mars a dépassé sa capacité de charge en termes de jours d'évènements majeurs : ceux-ci devraient être réduits à 1/3 de la situation actuelle soit pas plus de 60-65 jours par an, poses et déposes de matériels compris.

Ce quota valoriserait fortement les évènements retenus en dernier ressort. Ce chiffre d'objectif pourrait concerner les évènements qui se déroulent sur l'axe central près de la Tour Eiffel, mais pas ceux qui se concentrent uniquement sur le Plateau Joffre, où les dégradations constatées sont moindres.

▶▶▶ L'histoire et les symboles nationaux et parisiens liés au Champ de Mars, ont été omis ou détournés par certains évènements, un certain nombre de jours par an : les valeurs sur lesquelles s'appuient les divers classements du site, et notamment celles de l'authenticité, sont là pour fixer des limites.

On peut utilement s'y reporter, pour définir des règles en termes de publicité, d'usages des lieux... Eu égard à la qualité du lieu, la consultation d'un Comité d'Experts (professionnels de la culture, historiens, urbanistes, politiques...) s'impose pour définir la nature des évènements qui peuvent, ou non, se tenir sur le Champ de Mars, non pour en altérer mais pour en exalter le sens.

3) La circulation motorisée

La cohabitation entre les 21 M de visiteurs et les milliers de véhicules qui sillonnent et stationnent sur le site est devenue critique ; ce point ne concerne pas les piétons, mais le trop plein de véhicules, notamment ceux qui sont en transit. La sécurité et l'agrément des visiteurs en sont considérablement affectés.

▶▶▶ La capacité de charge en véhicules motorisée est dépassée ; la circulation motorisée devrait être diminuée de moitié sur le périmètre Pont d'Iéna / Avenue J. Bouvard.

Cela s'est fait récemment sur de nombreuses rues et places à Paris.

4) L'état de déshérence des Jardins du Champ de Mars

Aggravé par la tenue de certains événements, l'état des bâtis, des fontaines et des mobiliers est largement dégradé : bancs, vases, édicules de sanitaires... La signalétique, dispositif qui nécessite dans tous les cas une révision complète tous les 10 ans, est obsolète, incomplète et ne joue plus son rôle. L'enjeu n'est pas seulement esthétique : il altère la dignité et l'esprit du lieu. La situation n'a nullement atteint un point de non-retour mais elle doit rapidement être corrigée.

▶▶▶ Les mobiliers et bâtis présents sur le site ont dépassé leurs limites de résistance aux agressions et à l'usure ; leur rénovation est indispensable au maintien de la consistance des Jardins du Champ de Mars.

5) L'accueil et le confort minimal des visiteurs : résidents et surtout touristes étrangers

Le hiatus entre l'attractivité du site et son inconfort pour le visiteur est choquant : en termes de nombre et d'état des sanitaires, de bancs à disposition, de signalétique, d'accès à l'axe central d'où la plupart des photos sont souhaitées, de tranquillité et sécurité eu égard aux sollicitations incessantes des vendeurs à la sauvette et des pickpockets.... Les comparaisons internationales se multiplient et aiguisent la concurrence touristique que se font les grandes villes de par le monde. Paris, qui a toujours été leader en termes d'attractivité touristique, et en termes d'exigences dans la protection et la sauvegarde de ses monuments, ne peut laisser perdurer, dans ce lieu emblématique entre tous, une situation aussi dégradée.

▶▶▶ La capacité d'accueillir dignement les touristes étrangers sur le site du Champ de Mars est dépassée déjà depuis quelques années. Les mesures actuellement prises ne sont pas à la hauteur des enjeux.

P.M. La Tour Eiffel, avec plus de 7 M de visiteurs par an, a sans doute atteint sa capacité d'accueil maximale, puisqu'aucune extension ne paraît à ce jour possible dans les horaires et jours d'ouverture qui sont à leur maximum. Les récents travaux effectués sur les ascenseurs ne laissent pas espérer à court terme un renforcement de leur « productivité ». D'ores et déjà, de nombreux visiteurs renoncent à affronter les longues files d'attente.

La promotion, par l'Office de Tourisme de Paris, des autres « points élevés » de Paris (Tour Montparnasse, Arc de Triomphe, Montmartre...) constitue une modeste mais réelle alternative. Le projet d'accueil en sous-sol pourrait utilement fluidifier et réguler les flux et rendre les lieux plus accueillants. Cette mesure constituerait une réponse opportune au seuil de capacité d'accueil atteinte par le monument.

CONCLUSION

Les évaluations de capacité de charge du Champ de Mars ci-dessus sont essentiellement destinées à alerter sur des seuils de dangerosité déjà atteints et sur des dangers imminents, en lien avec une dégradation progressive de la situation. Elles ne traitent nullement de tous les points sensibles du site, dont beaucoup ont été relevés dans des travaux antérieurs : couvert végétal (in Etude APUR), nuisances sonores et dégradations diverses (in Documents Amis du Champ de Mars), atteintes à la bio-diversité (Cf Document de visite LPO)...

Les cinq seuils critiques sélectionnés stigmatisent donc des domaines où simultanément

- Le site n'est plus en mesure de survivre tel qu'en lui-même et se trouve menacé de dégradations irréversibles
- La qualité de la visite, quels qu'en soient la durée et le motif, s'altère et pourrait « rétrograder » le site au rang de lieu banal, certes encore pittoresque, mais indigne de la place emblématique qu'il occupe encore aujourd'hui.

Il est clair, pour les auteurs, que s'en tenir à une pareille observation critique est quelque peu frustrant et qu'un plan d'actions paraîtrait nettement plus constructif pour voler au secours du Champ de Mars ; mais pour qu'un tel plan d'actions puisse être proposé, encore y faut-il deux conditions dirimantes :

- d'une part maîtriser un ensemble plus complet de paramètres sur la situation du Champ de Mars : or il manque ici certaines précisions techniques et surtout des données de cadrage politique (puisqu'on se trouve dans un espace public) ;
- d'autre part d'avoir été mandaté pour le faire.

Mais les solutions pour faire face aux cinq seuils critiques énoncés supra ne manquent pas : parmi les innombrables amoureux du site figurent des compétences et expertises de haut niveau qui ont déjà proposé des pistes prometteuses. Le moment est venu de les solliciter.

POSTFACE

On pourrait considérer que l'étude sur la « capacité de charge » du Champ de Mars, proposée ici par les Amis du Champ de Mars, et réalisée par une grande spécialiste du tourisme culturel, vient bien tard pour tenter d'inverser un déclin qu'elle confirme. En effet, malmené depuis des années, ce haut lieu du patrimoine français, connu du monde entier, est entré maintenant dans une phase critique. Par les données qu'elle rassemble, cette étude trop longtemps attendue, est à la fois un cri d'alarme et un instrument de redressement. Engagée depuis plus de 10 ans pour la défense et la promotion du Champ de Mars, c'est dans cet esprit que notre Association veut mettre ce travail de haute expertise à la disposition des responsables de son entretien et de sa gestion.

Autour du concept de capacité de charge, très clairement défini, l'étude se présente comme un instrument d'analyse et d'alerte, à la fois pertinent, stimulant et générateur de solutions. Loin d'être exhaustive, elle veut être un premier instrument d'orientation pour une meilleure gestion. Ouvrant une perspective à long terme, avec son mot d'ordre mobilisateur pour « Réenchanter le Champ de Mars », elle trace des pistes d'action à moyen terme et définit quelques priorités de court terme.

Dès l'abord, le constat est celui d'une **surcharge du site** avec comme conséquence une dégradation de l'environnement, suivie d'une désaffection progressive des touristes. C'est un processus connu, identifié et étudié déjà sur d'autres grands sites. A cette surcharge due notamment à la multiplication d'événements à fréquentations massives, s'ajoutent des **défaillances graves** dans plusieurs domaines : une gouvernance éparpillée et compartimentée entre de nombreux services hétéroclites, l'absence d'une grande ligne politique touristique et culturelle, un entretien très inférieur aux besoins (WC, déchets, fontrières dans les allées, mobilier urbain cassé, très nombreux rats...), de grandes insuffisances dans la qualité de l'accueil des touristes, une insécurité grandissante, une trop faible participation de la Tour Eiffel à l'entretien de voisinage de ce qui devrait être son « écrin », une continuité paysagère constamment rompue par la présence massive des autocars et des installations liées aux trop nombreuses manifestations.

L'enjeu économique, lié à la Tour Eiffel, attracteur principal, est pourtant considérable et mérite d'être apprécié dans toutes ses composantes. Il ne doit pas être gaspillé mais au contraire traité à sa juste mesure dans le cadre d'une politique touristique et culturelle de haut niveau. Pour la définition de cette politique. Le concept de capacité de charge est à cet égard **un outil de planification essentiel**. En mesurant les seuils critiques à ne pas dépasser, il permet déjà de proposer des mesures ponctuelles et importantes : une **stricte limitation du temps d'occupation de l'espace public** lié aux installations d'événements, et passant ainsi de 220 jours à 65 jours par an ; une réduction du nombre d'événements autorisés, dont l'acceptabilité au service du site et de sa vocation devrait être soumise à **un jury d'experts du patrimoine** ; une rapide remise en état du mobilier urbain et une série de mesures pour améliorer l'accueil des promeneurs et des touristes, notamment par un service efficace de surveillance et de police.

Enfin cette étude permet d'amorcer sur des bases concrètes et réalistes une définition pérenne de ce que devrait être la **vocation du Champ de Mars**, site emblématique chargé d'histoire, connu du monde entier, jardin porteur de beauté et source de santé pour tous ses visiteurs, des plus jeunes aux plus âgés, venus des quartiers voisins ou des confins de la planète.

Bernard LOING

Président des Amis du Champ de Mars